

# La femme au bagne

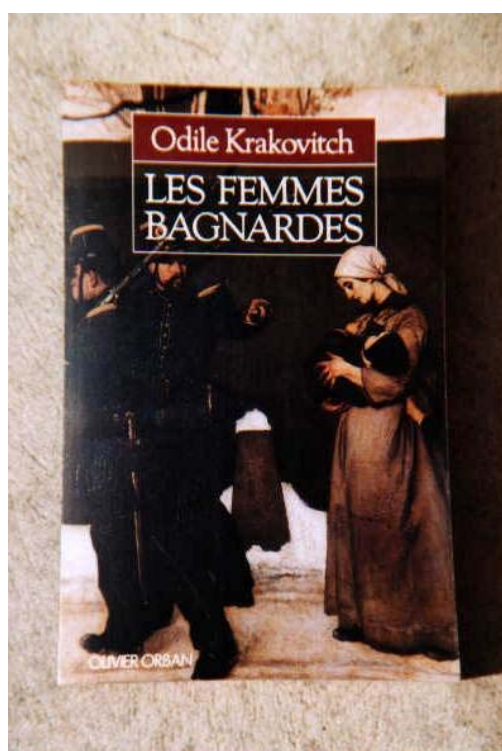
Madame Avril de Sainte-Croix

La Fronde

24, 25, 26 octobre 1898

## Les femmes bagnardes

L'article 4 de la loi du 30 mai 1854 stipulait : « les femmes condamnées aux travaux forcés pourront être conduites dans des établissements créés aux colonies ». Les femmes purent choisir de partir, jusqu'en 1885, à Cayenne ou en Nouvelle-Calédonie : elles furent cependant peu nombreuses et comme les « déportés » politiques, elles fournissent un exemple pour montrer comment se repérer dans la masse considérable des dossiers du fonds des bagnes. On compte 308 « transportées » en Guyane jusqu'en 1867, 200 « pétroleuses », ensuite, contre 1 000 femmes condamnées aux travaux forcés ou « reléguées » sous la Troisième République. À partir de 1885 et de la loi sur la « relégation », les femmes n'ont plus le choix : on les envoie de force, plus pour débarrasser la métropole que pour peupler les colonies, qu'elles fussent coupables d'infanticides ou de meurtres, ou simplement de vols ou de prostitution.



En 1907, cependant, en face de l'insuccès de la colonisation, de la mortalité, de l'établissement précaire des couples, de l'infécondité, le gouvernement arrêta définitivement l'envoi des femmes, renonçant, de ce fait, au peuplement de cette terre inhospitalière.

Comme pour les déportés politiques avant 1871, pour retrouver les dossiers des femmes dans les grandes séries des transportés, il faut se référer aux registres qui recensent à part les femmes :

- H\* 380 à 2382 : pour les condamnées aux travaux forcés en Guyane,

- H\* 2626-2627 : pour la Nouvelle-Calédonie.

Les dossiers des femmes reléguées, eux, ont, par contre, fait l'objet d'un classement particulier. Ce fonds donne des informations très précieuses sur l'état de santé des condamnées, la nature des délits, la situation familiale et professionnelle, la conduite et la « morale ». Le dépouillement des cartons H 844 à 878, et des registres correspondants H\* 2383-2385 permettrait une étude très précieuse sur l'état social et juridique, sur les mentalités des femmes, durant le Second Empire et la Troisième République.

Les femmes, dans les bagnes, comme partout ailleurs, furent les plus trompées, les plus exploitées, les plus piégées, les plus punies. L'historienne Odile Krakovitch a les mots justes lorsqu'elle écrit à leur sujet : « *La criminalité féminine fut, de tout temps, bien inférieure à la criminalité masculine. Leurs délits découlaient le plus souvent des conditions qui leur étaient faites dans la société : mères non consentantes, elles tuaient les enfants qu'elles ne pouvaient faire vivre, mères*



*célibataires, elles volaient pour survivre. Envoyées au bagne pour des délits en général moins graves que ceux commis par les hommes dont elles n'étaient souvent que les complices, elles servirent de bétail. Le choix qui leur était offert n'était qu'une duperie permettant à la société de se procurer à bon compte des victimes consentantes.* »<sup>1</sup>

Avec la loi inique votée en 1885 sur la relégation, les bagnes sont ouverts encore plus largement aux femmes, aux multi-récidivistes, aux coupables de petits délits, de petits vols. De ce point de vue, la III<sup>e</sup> République naissante se montra encore plus inhumaine que le Second Empire...

## **Mais qui est donc Madame Avril de Sainte-Croix ?**

« Notre plus grande féministe ». « Peut-être la plus grande féministe de France actuellement ». Telles étaient les étiquettes données dans les années 1920 et 1930 à Madame Avril de Sainte-Croix, une femme qui a presque totalement disparu de l'historiographie de la III<sup>e</sup> République. Il ne fait aucun doute qu'en 1929, à la veille des Etats Généraux du

---

<sup>1</sup> Odile KRAKOVITCH, « Les femmes envoyées au bagne pour cause de vol », dans *Bulletin d'information des Etudes féminines (BIEF)*, Aix-en-Provence, 1983, p. 61-81.

Féminisme, organisé par le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), qu'elle présida, et même à l'heure de sa mort en 1939, ces étiquettes convenaient parfaitement. Et pourtant, malgré son énorme activité publique, cette femme, journaliste à La Fronde, auteure de nouvelles, essayiste, polémiste, conférencière et organisatrice d'événements, fondatrice et secrétaire générale du CNFF, avant d'en être présidente ; chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, suffragiste, initiatrice de la campagne contre la prostitution réglementée en France, à la tête de la section féminine du Musée Social, représentante du Comité des organisations internationales des femmes à la Société des Nations (SDN) pendant la campagne des années 1920 contre le trafic de femmes et d'enfants ; très célèbre au début des années 1930, cette femme a littéralement disparu. Elle ne figure plus que dans quelques occasionnelles notes de bas de page ou dans de brefs essais biographiques. Quel dommage ! En fait elle fut très présente sur le plan politique. Elle joua un rôle actif dans la société civile française et même mondiale, alors qu'elle n'avait même pas le droit de vote. A l'occasion de son 150<sup>e</sup> anniversaire, c'est à la fois mon plaisir et mon privilège que de rendre sa place dans l'histoire, à l'étonnante carrière de cette féministe française et citoyenne du monde qui ne méritait certainement pas de tomber dans l'oubli. Seuls les ouvrages sur l'histoire du féminisme français sous la III<sup>e</sup> République l'intègrent dans leur récit. Je souhaiterais examiner ici plusieurs facettes de son activité publique nationale et internationale, pendant quarante ans : d'abord la femme de lettres, puis l'organisatrice d'événements, puis la femme d'action multilingue doublée d'une globe-trotter. Mais dans la mesure où je n'ai nulle intention de lui rendre hommage en faisant de sa vie un simple « site d'analyse », quelques informations d'ordre purement biographique me semblent appropriées. Sa vie et sa contribution aux affaires publiques sont extrêmement importantes.

Née Adrienne-Pierrette-Eugénie Glaisette en 1855, de Marc Glaisette et Marie-Louise Savioz, et connue tout d'abord sous le nom de Mademoiselle de Sainte-Croix, Eugénie Glaisette signa « Savioz » ses premiers articles et récits. On la croyait Parisienne de naissance ; en fait elle était née en Suisse, dans le village de Carouge, près de Genève. En 1900, à l'âge de 45 ans, elle épousa dans une cérémonie civile François Avril, ingénieur civil, duquel on ne sait d'ailleurs pratiquement rien d'autre. Elle se fit alors connaître sous le nom de Madame G. Avril de Sainte-Croix. Le G. peut signifier Ghénia, diminutif d'Eugénie, mais il est possible aussi qu'il signifie Glaisette, son nom de jeune fille. Elle habitait dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, au 1, avenue Malakoff (maintenant avenue Raymond Poincaré), mais son appartement donnait sur la place du Trocadéro. A l'âge de 84 ans, elle mourut à Menton, sur la Côte d'Azur en mars 1939 et fut enterrée dans un cimetière anglais d'une exquise beauté, surplombant la Baie de Garavan, et plus loin la côte déchiquetée de l'Italie. Aucun document n'a encore réapparu concernant sa jeunesse, sa vie jusqu'à 35 ans. Néanmoins, aux dires de tous, la jeune Mlle de Sainte Croix était devenue une Parisienne mondaine. Son portrait par Teodor Axentowicz fut exposé au Salon en 1893 et publié dans La jeune Dame. A la fin des années 1890, la presse mondaine, tel le magazine londonien Gentlewoman, signala sa présence à une matinée dansante donnée par sa tante supposée, la baronne de Montebello, dans un article qui, par ailleurs, rapporte en détail le mariage d'un Français de la haute société avec l'une des dames d'honneur de la Reine Victoria. Elle figurait au Bottin Mondain, indiquant qu'elle recevait les premier et troisième jeudis du mois, de la mi-janvier au 1<sup>er</sup> mars. Mais elle n'était pas pour autant conservatrice dans ses idées. Les journaux parisiens parlèrent aussi de sa présence à la

cérémonie anniversaire de la révolution cubaine, organisée par la colonie cubaine de Paris. Au milieu des années 1890, Savioz publia une série d'histoires pour enfants située en Europe de l'Est. Elle était indubitablement plus engagée politiquement que bon nombre de jeunes femmes célibataires de l'époque et ses opinions étaient, c'est le moins qu'on puisse dire, avancées. A partir de la fin des années 1890, lorsqu'elle commença ses enquêtes journalistiques sur la situation critique des prostituées et des femmes au travail, elle cherchait tout particulièrement à secouer une génération de femmes philanthropes plus âgées et plus conservatrices . « Il est impensable que des femmes privilégiées puissent s'enfermer dans une tour d'ivoire d'irréprochabilité tout en ignorant leurs sœurs déchues » disait-elle. Entre-temps elle était devenue une participante active des congrès internationaux féministes et abolitionnistes. Au congrès de 1899 du Conseil International des Femmes (CIF) à Londres, elle parla de la question des femmes journalistes. A partir de 1896 elle n'hésita jamais à revendiquer et défendre l'étiquette de « féministe ». Au début de 1900, elle se félicitait du triomphe du féminisme dans les salons parisiens...

**En tant que journaliste et reporter chargée d'enquêtes à *La Fronde* (fondée fin 1897), en compagnie de Marguerite Durand, Séverine, Marie Bonneval et Clémence Royer (qu'elle admirait beaucoup), elle rédigea un exposé très remarqué sur les conditions de vie à la prison de Saint-Lazare, dans laquelle on enfermait les prostituées .** Dès 1900, elle militait avec courage et détermination contre la prostitution réglementée et le trafic de femmes (ou, comme on l'appelait encore alors, la traite des blanches). En 1901, elle fonda une organisation caritative qui existe toujours, l'Œuvre Libératrice, qui tentait d'éviter aux femmes de se faire inscrire comme prostituées en leur fournissant un logement, une formation professionnelle et un suivi médical pendant trois mois. Elle préconisait ardemment d'une part l'augmentation des salaires des femmes afin qu'elles ne fussent plus obligées de vendre leur corps, d'autre part la création d'un code de moralité unique (et stricte) pour les femmes et les hommes. Obtenir « A travail égal, salaire égal » améliorerait déjà bien la situation. Les hommes, comme les femmes, devaient, selon elle, avoir un comportement sexuel plus responsable... **Extraits :** (Karen Offen (traduit par Michèle Bruhat), « La plus grande féministe de France ». Mais qui est donc Madame Avril de Sainte-Croix ? Extrait du bulletin *Archives du féminisme*, n°9 - décembre 2005.



## **Autour des thèmes des Bagnes avec madame Odile DRESCH-KRAKOVITCH**

« Les bagnes de la Troisième République, ou l'exclusion totale: la loi de la relégation de 1885 », dans *Ultramarines, revue de l'Association des Amis des Archives d'Outre-mer*, Aix-en-Provence, n° 21 sur les Bagnes et bagnards, nov. 2001, p. 4-9.

- « Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série Colonies H aux Archives nationales », dans *1848, Révolutions et mutations au XIX<sup>e</sup> siècle, Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, 1985, n° 1, p. 45-51.

- « Les femmes dans les bagnes de Guyane et Nouvelle-Calédonie », dans *Histoire de la Justice*, Association française pour l'histoire de la justice, n° 3, 1990, p. 51-68.

- « Les femmes envoyées au bague pour cause de vol », dans *Bulletin d'information des Etudes féminines (BIEF)*, Aix-en-Provence, 1983, p. 61-81.

- « Le rôle des femmes dans l'insurrection du sud de la Martinique en septembre 1870 », dans *Nouvelles questions féministes*, n° 9-10, 2<sup>e</sup> tr. 1985, p. 35-51.

-« Les femmes bagnardes : nouvelles sources, nouvelles approches ».

-« Les dernières femmes bagnardes », pour la revue *Ultramarines*..

- « Lettres de prisonnières et bagnardes », dans *Histoire de la Justice*, Association française pour l'histoire de la justice, n°5, 1992, p. 153-170.

**Note de présentation rédigée par Philippe POISSON**

Madame Avril de Sainte-Croix

# La femme au baigne<sup>1</sup>

La Fronde

24, 25, 26 octobre 1898

Date de rédaction : 24/10/1898

Date de publication : 24, 25, 26 octobre 1898

Mise en ligne : 02/09/2006

Il est peu de situations dans la vie qui ne permette à la femme de manifester ses qualités de dévouement et d'énergie sociale. Il nous serait facile de multiplier les exemples afin de prouver que nous avons le droit et le devoir d'opposer au caractère viril le caractère féminin qui lui est au moins égal en qualités de premier ordre.

La « Tribune »<sup>2</sup> de la *Fronde* nous a fait connaître bien des côtés de la Femme ; elle nous l'a dépeinte dans divers pays, en Turquie, au Tonkin, et à différentes époques de l'histoire.

Je ne sais si j'intéresserai nos lectrices en descendant l'échelle sociale et en décrivant certains milieux pour lesquels on réserve rarement sa compassion. Mais je me souviens que la pitié n'est pas seulement une vertu canonique, mais qu'elle est surtout d'essence féminine ; j'y fais donc appel, sûre d'être entendue.

Les hasards de la vie m'ont permis de faire de fréquents séjours en Océanie et j'ai séjourné plusieurs années en Nouvelle-Calédonie, parcourant l'île en tous sens et glanant ça et là des observations nombreuses. Je serai heureuse d'en faire profiter les lectrices de la *Fronde*.

Chacun sait que notre colonie du Pacifique - terre bénie du ciel, favorisée des dieux - est devenue depuis 30 ans, le refuge, l'*asylum* des criminels français qui y vivent sous une douce quiétude et sous un climat salubre.

Lors de la découverte de l'île par Cook, il n'y existait aucun animal malfaisant à l'exception de l'homme, du canaque anthropophage qui - hommage inattendu - excluait les femmes, la *popinée*, de ses repas de cannibales. La domination française jette dans le pays ses forçats : inutile de dire que la Nouvelle-Calédonie ne s'en est pas embellie et qu'il faut tout le charme enchanteur de cette île pour engager les familles honnêtes à y aller coloniser.

Mais je ne veux pas m'attarder à des considérations étrangères à notre article « *La femme au baigne* », je désire surtout faire constater à nos lectrices l'esprit d'iniquité qui préside souvent à l'envoi de femmes à la « *Nouvelle* », comme on dit dans le monde des escarpes<sup>3</sup> ; chacune

d'entre elles verra que, là encore, l'initiative masculine est oppressive et arbitraire ; la répression varie suivant le sexe, impitoyable pour la femme, clémente pour l'homme.

On ne m'objectera pas que je m'occupe de créatures tarées ayant commis des actes répréhensibles et punis par la loi.

Je ne m'arrêterai pas devant une telle objection, et me bornerai à dire que l'iniquité doit être poursuivie dans tous les milieux et sous toutes les latitudes.

Quelques - unes de nos semblables souffrent et ont souffert parce qu'elles sont femmes ; défendons - les parce qu'elles sont femmes.

Nous devons sacrifier certains préjugés sociaux à la grande idée d'une justice égale pour toutes et pour tous.

Il y a vingt ans, un fonctionnaire philanthrope eut l'idée de réhabiliter le forçat autrement que par les châtements corporels ou par une séquestration étroite ; il se rappela l'Évangile et se dit qu'un peu de bon grain pourrait peut-être germer au milieu de beaucoup d'ivraie. Il voulut réveiller chez le condamné quelques sentiments qui ne faisaient que sommeiller ; il songea donc à racheter par la famille ces hommes dont la plupart s'étaient signalés en France par des vols, des escroqueries et même des assassinats. L'intention était excellente, mais pour réaliser ce beau projet, il fallait une victime : la femme fut sacrifiée au salut de l'homme.

Il y avait là, sans doute, un hommage involontaire rendu aux éminentes qualités qui distinguent souvent la femme, à son esprit d'abnégation, à son habitude du dévouement, à ses vertus bienfaisantes capables de modifier le tempérament brutal des *convicts*<sup>4</sup> qui peuplent les pénitenciers de l'île Nou, de Bourail et du camp Brun. Ceux que n'avaient pas pu corriger le revolver du surveillant militaire, la double chaîne, la diète continue, on espérait que l'influence féminine serait assez puissante pour les amender.

Trop souvent l'homme fait dévier la femme de la ligne droite ; trop souvent par des promesses fallacieuses ou des tentations malsaines, il aiguille dans une direction mauvaise, la vie de sa compagne, mais dans les circonstances actuelles, on oubliait ces exemples si fréquents pour ne se souvenir que des ménages dans lesquels notre sexe joue le rôle le plus bienfaisant.

Il s'agissait donc de faire venir de France des femmes qui s'allieraient avec plus ou moins de gré à ces hommes dont la plupart étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité. On songea bien à celles que la justice avait frappées de peines rigoureuses, à celles qui expiaient leur condamnation de forçâtes, dans les maisons centrales, soumises à un régime plus sévère que sous le climat calédonien. Mais le nombre en était restreint et ne pouvait suffire aux demandes des futurs maris des bagnes de Nouméa et de Bourail.

C'est alors que je vis arriver dans cette dernière localité une quarantaine de femmes dont quelques-unes avaient été condamnées à 3 ou 4 ans de prison pour infanticide - le principal inculpé n'avait pas comparu à leur côté sur le banc de la cour d'assises - ; d'autres, orphelines ou abandonnées par leurs parents, avaient un casier judiciaire absolument intact et venaient des maisons de correction où elles avaient été enfermées jusqu'à l'âge de 18 ans. Aucune des fautes commises n'entraînait les travaux forcés ou la relégation ou la déportation.

Il avait donc fallu user de subterfuges pour amener ces malheureuses sur la terre d'exil. On n'avait pas hésité à leur dépeindre sous les couleurs séduisantes la vie qu'elles mèneraient en Océanie, l'existence pleine de charmes qui serait la leur, le bien être dont elles jouiraient dans leurs maisons ombragées, campées au milieu des champs qui leur appartiendraient. Peut-être avait-on fait lire à ces futures « colonnes » le Robinson suisse ou le Robinson Crusoe. C'était la vie coloniale avec tous ses agréments et son indépendance ; c'était en plus un mari - quel mari ! - assuré dès leur arrivée en Nouvelle-Calédonie. Comment hésiter devant un pareil tableau si loin de la réalité ?

Ces jeunes filles, dont quelques-unes n'avaient pas dépassé vingt ans, s'étaient laissées facilement séduire par cette description trompeuse, par ce mirage faussement enchanteur. Avec l'insouciance de la jeunesse, l'attrait de l'inconnu, l'espérance d'un avenir heureux, elles s'étaient décidées à quitter pour toujours la France d'autant plus aimée qu'on en est loin.

Après trois mois d'une traversée pénible sur la *Ville-de-Saint-Nazaire*, je les voyais débarquer sur cette terre néo-calédonienne où elles ne devaient rencontrer que déboires et désillusions.

Dans le but de corser ma chronique, je ne voudrais pas insinuer que toutes ces femmes étaient des anges de candeur, des modèles de toutes les vertus : mais j'oserai dire qu'elles n'étaient pas toutes foncièrement gangrenées. Leurs fautes passées n'étaient pas de celles qui laissent une tare indélébile de honte et de corruption ; ces malheureuses avaient encore beaucoup d'échelons à descendre avant de s'abaisser au niveau moral des maris qu'on leur destinait.

Mais j'espère que chacune de nos lectrices comprendra le scandale de ces unions de femmes sans passé irréparable avec les hommes tarés physiquement et moralement qui se trouvent au bagne.

Qui donc était comme toujours l'éternelle sacrifiée ? La femme. Quel était le bénéficiaire ? le forçat. Nouméa a beau être aux antipodes de Paris, les règlements ne craignent pas les distances ; ils traversent l'espace en apportant avec eux l'arbitraire et l'inégalité. - Oppression, en deçà des Océans, oppression au-delà. - Le forçat devient libre par le seul fait de son mariage ; la femme est la rançon de cette liberté.

C'est l'Etat impersonnel et irresponsable qui couvre de sa haute autorité ces tentatives de relèvement de l'homme par l'abaissement de la femme ; ce sont ses fonctionnaires qui, fidèles à la consigne, prêtent leur appui à de telles alliances réprouvées par quiconque a le sentiment de la justice et de l'équité.



Le maire B. ... était un ancien condamné pour vol avec effraction qui avait été réhabilité non pour cause d'erreur judiciaire mais par suite d'intrigues ; tel était l'homme que le code civil conviait à ceindre l'écharpe tricolore et à prononcer les mots sacramentels qui mettent la femme sous la puissance maritale.

Ce fonctionnaire municipal était tout indiqué pour consacrer un mariage auquel j'assistais pendant mon séjour dans cette ville de Bourail qui mériterait une description complète si je ne craignais de sortir de mon sujet. Il s'agissait d'unir une femme de 65 ans, condamnée pour proxénétisme de sa fille mineure, avec un jeune homme de 28 ans puni de travaux forcés à perpétuité pour parricide et enlevé à l'échafaud par la grâce présidentielle. Ce jeune éphèbe s'était vite épris de la vieille mégère afin de recouvrer la plus tôt possible sa liberté. Je me hâte de dire que ce mariage est un des rares où les deux conjoints n'avaient rien à se reprocher l'un et l'autre au point de vue de la criminalité.

Bourail vit donc débarquer un jour sur ses quais ce convoi de femmes vouées au mariage forcé dont je parlais précédemment. Mais après les promesses fallacieuses faites en France, il fallut user de subterfuges et surtout recourir au système de l'intimidation pour faire accepter des mariages souvent répugnants. En effet, la situation réelle était loin d'être conforme aux espérances qui avaient fait considérer le départ de France comme un voyage vers une Terre promise.

Ne parlons pas des maris dont les démarches molles, les regards louches, les physionomies canailles inspiraient une confiance médiocre. On a beau avoir été condamnée pour infanticide, on ne sourit pas volontiers à l'idée de s'unir pour toujours à un bandit célèbre par des vols fameux, des escroqueries ou des meurtres. Il est bien permis d'hésiter avant de consommer sa propre déchéance morale ; il y a des abîmes dans lesquels on ne se précipite pas volontiers.

D'autre part, il ne fallait pas être difficile pour le confort de l'installation : la maison d'habitation n'était souvent qu'une affreuse bicoque ouverte à tous les vents ; la propriété consistait en terres non défrichées et incultes et, dans les jardins peu fleuris, on voyait voler les moustiques à défaut de papillons.

Quel avenir séduisant ! Quelle perspective souriante ! Fallait-il convoler en justes et légitimes noces et créer une famille qui serait victime peut être de la misère, mais sûrement des préjugés sociaux ? Les enfants naîtraient responsables de la faute de leur père et, dès leurs premiers pas sur terre, seraient souillés de la tache originelle et ineffaçable.

La tare pénale, dans les colonies pénitentiaires, (Guyane, Calédonie) reste indélébile et, comme le préjugé de couleur dans nos colonies des Antilles (Martinique, Guadeloupe) se transmet de génération en génération.

Les exilées de France manifestaient donc souvent une grande répugnance à accepter une situation qu'on leur avait présentée sous des dehors engageants ; il fallut user de rigueurs pour contraindre au mariage forcé ces malheureuses qui ne rencontraient sur la terre étrangère ni aide, ni protection.

Dès leur arrivée, elles avaient été enfermées à Bourail dans un établissement qu'on décore du nom de « *couvent* » mais qu'en style administratif, on appelle : « *Maison de force et de correction pour la femme* ». Soumises à un régime sévère, elles ne sortaient que rarement de leur prison pour faire en commun quelques promenades dans les environs de la localité. Elles avaient ainsi des échappées sur la jolie vallée de la Néro qui serpente au milieu des champs de canne à sucre et se dirige lentement vers la mer ; d'autres fois, elles suivaient les rives du Boghen ou de la Pouéo et, traversant les forêts de Nessadiou, elles rentraient dans leur prison, anxieuses d'en sortir pour toujours. Il semblait que ces sorties longtemps espacées étaient l'appât qui leur était donné, la tentation qui leur était offerte pour recouvrer la liberté en l'abdiquant quelques instants plus tard entre les mains d'un époux peu désirable.

Cette claustration ne devait pas manquer son but ; on ne reste pas à 25 ans éternellement renfermée entre des murailles hautes et infranchissables. L'espoir d'être favorisée par le hasard dans le choix d'un mari fait tomber les dernières résistances et l'on finit par accepter bon gré mal gré l'union légale avec un homme qu'on n'avait jamais vu quinze jours auparavant, dont on ignore le caractère, dont on ne connaît que les antécédents déplorables. S'il est un endroit où, suivant la parole banale, le mariage soit une loterie, c'est bien à Bourail ; là encore, la femme est sacrifiée puisqu'on peut soutenir et prouver que, dans de telles unions, la valeur morale est toujours de son côté.

C'est ainsi que je vis une superbe brune, âge de 20 ans au plus, à la chevelure luxuriante, à la figure réellement angélique, sans condamnation antérieure, se marier avec un forçat, le nommé Dunet, barbier à Bourail ; on dut quelques mois plus tard réintégrer au bagne ce mari paresseux dont la femme resta sans ressources, abandonnée par l'administration pénitentiaire. Cet exemple me dispense d'en citer d'autres.

On ne saurait trop s'élever contre de pareils scandales, tolérés, protégés, favorisés par les règlements administratifs.

Ces mariages se faisaient par fournées ; j'en ai vu jusqu'à 25 dans une seule journée. J'ai toujours été non seulement choquée, mais douloureusement émue quand je voyais ces longues théories de couples que le maire conviait aux joies sacrées du mariage. On aurait pu prédire les résultats de ces unions contractées sous de si fâcheux auspices : quelques-unes de ces femmes descendaient rapidement la pente fatale et leur moralité se mettait bientôt à l'unisson de celle de leur mari.

Mais celui-ci n'avait-il pas pour lui, la Loi ?

Habitué autrefois à s'écarter du gendarme, il pouvait maintenant le requérir et s'en faire un auxiliaire obéissant ; triste retour des choses d'ici-bas. La femme libre était rivée au boulet du forçat ; elle en partageait la chaîne ; elle lui prenait une partie de son ignominie ; il lui avait apporté comme dot son passé infamant.

Malheur à elle si elle possède quelques charmes, si la nature l'avait douée d'un physique agréable ; son mari saurait ne pas être jaloux.

Mais n'insistons pas sur ces turpitudes.

Je suis heureuse de reconnaître que, grâce aux qualités de la femme, quelques-uns de ces mariages m'ont paru avoir de bons résultats ; j'ai vu des concessions - c'est ainsi qu'on nomme les exploitations agricoles des forçats - prospérer grâce à l'épouse qui avait su prendre un certain empire sur le mari qu'elle éloignait du cabaret, qu'elle retenait à la maison, qu'elle intéressait à la culture de la propriété, à l'avenir des enfants. Mais, avant d'obtenir un pareil succès, il avait fallu subir des rebuffades, faire preuve de diplomatie, ne pas trop laisser sentir son influence sur une nature frustrée que le régime du bagne, loin de dompter, avait plutôt poussé dans les bras de la révolte.

Je me plais aussi à signaler la réussite des ménages venus de France. La femme avait suivi l'époux coupable, elle ne l'avait pas oublié après le crime, elle s'était rappelé les joies, peut-être bien rares qui avaient signalé les débuts de leur mariage ; l'amour en un mot, avait survécu à la honte, le forçat était toujours l'époux qu'il fallait consoler, soutenir, enlever à la promiscuité du bagne. Bien nombreuses ont été les femmes qui, volontairement et par compassion, ont intrigué pour suivre leur mari sur la terre d'expiation : elles ont dit sans regret adieu à leur pays d'enfance, à leurs souvenirs de jeunesse. Elles venaient apporter une lueur d'espoir au condamné qu'elles n'avaient pas la force de renier, qu'elles aimaient peut-être davantage depuis son épreuve. Saluons-les bien bas. Il faut être femme pour avoir une telle élévation de sentiment, une telle persistance dans l'amour et la pitié, sans espoir de récompense : il faut être femme pour élever à ce degré l'esprit de sacrifice et de dévouement.

Ces qualités, que je signale, paraîtront peut-être d'ordre négatif à quelques-unes de nos lectrices à l'esprit combatif ; je pense, comme elles, que la femme ne doit pas se borner au rôle de compagne désireuse de sacrifier sans cesse son bonheur personnel à celui de son mari. Mais, si je cite de pareils faits, c'est qu'ils dénotent une énergie, une force de volonté, un courage moral qui permettent d'affirmer que, dans aucune circonstance, nous en sommes inférieures à l'homme : nous montrons ainsi que nous sommes lassées d'une tutelle plus ou moins légale et d'une dépendance uniquement basée sur la routine.

Quand ces femmes arrivaient dans la concession, on les voyait, actives fermières, ne reculer devant aucune fatigue pour faire prospérer la plantation, l'embellir par des jardinets bien fleuris. Levées dès l'aube, elles se dirigeaient vers Bourail y vendre leurs produits et rentraient bientôt chez elles pour soigner la caféière ou couper la canne à sucre. Le succès a fréquemment récompensé leurs efforts ; et je connais, en Nouvelle-Calédonie, beaucoup de

familles qui, déracinées par le crime du sol français, ont pu acquérir une certaine aisance, grâce au labeur incessant de la femme devenue paysanne calédonienne.

Je ne saurais donc assez protester contre eux qui considèrent « *comme une absence de scrupules presque monstrueuse le fait de venir partager la sort d'un criminel, de voir encore en lui un mari ou un père* ».

Je parlais plus haut de la tare originelle qui, dans notre société égoïste, s'imprime du front du père sur celui de l'enfant.

Une jeune fille, née d'une union contractée dans ces conditions, fut demandée en mariage par un employé de l'administration pénitentiaire d'un rang relativement élevé. Rien à dire contre elle ; conduite parfaite, tenue irréprochable. C'est alors qu'on lui rappela la souillure ineffaçable, la faute paternelle dont elle n'était pas responsable, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Le fiancé tient bon : le bonheur dans le ménage le récompensa de ne pas s'être laissé arrêter par les propos médisants, les sourires dédaigneux, les lèvres dégoûtées.

On s'étonnera peut-être que j'aie cherché les candidates au prix Montyon<sup>5</sup> dans ce milieu du baigneur qui semble peu favorable à l'éclosion de la vertu. Je ne veux pas médire des lauréates à qui l'Académie réserve ses faveurs pécuniaires, en même temps que ses félicitations les plus éloquentes ; nous y voyons chaque année, figurer en grand nombre des femmes dont les actes sont très méritoires et dont la vie a été marquée par la bienfaisance et la charité. Mais si j'avais quelque influence sur un membre de la commission des Prix, j'en profiterai pour lui parler de deux héroïnes dont j'ai observé l'existence en Nouvelle-Calédonie en plein baigneur ; et je serais sûre que mes protégées figureraient, en première ligne, sur la liste des favorisées. L'Académicien, chargé de prononcer le discours sur la Vertu, serait forcé de trouver des paroles dignes de leurs actions et regretterait de n'avoir pas une récompense assez élevée pour la décerner à la mère d'abord, à la fiancée ensuite, dont je vais narrer plus loin l'histoire.

J'ai connu un romancier qui décrivait d'une façon assez pittoresque son étonnement de rencontrer au baigneur l'amour désintéressé, l'abnégation, le dévouement. « *Quand on visite, disait-il, la boutique d'un marchand d'antiquités, on voit sur des tables Louis XV, branlantes et poussiéreuses, des tableaux éventrés dans des cadres misérables, des bronzes éraillés, des terres cuites au nez cassé, des pendules et des pendulettes aux ors défraîchis, des tapis de soie, percés et usés jusqu'à la frange, des vases japonais dont les fêlures font penser au vase brisé, des pantoufles dignes de chauffer Cendrillon, mais aux talons éculés. Tout à coup, au milieu de ce bric à brac, on reste ébahi devant une jolie figurine de Saxe, un amour de statuette, une petite marquise qui, finement campée sur son piédestal, semble rougir et s'excuse[r] d'un tel voisinage. De même, il semble que la vertu apparaisse plus lumineuse quand elle coudoie le vice et la honte ; elle rayonne avec plus d'éclat et nous séduit davantage par son charme plus pénétrant.* »

La veuve Mellac était originaire du pays basque, de cette région qui forme comme un îlot au milieu de la France et se distingue par sa langue, son ethnographie et même son type physique. Pays d'énergie, contrée de rudes marins et paysans durs à la fatigue. Elle s'était mariée de bonne heure à un mari qui n'était basque que par la naissance et non par les qualités. Querelleur, peu travailleur et dépensier, il rendit sa belle âme à Dieu à la suite d'une rixe en laissant à la charge de sa veuve deux filles et un garçon ; la métairie, bien que peu importante, pouvait suffire à élever cette petite famille.

Quelques années après, les deux filles se mariaient assez avantageusement et quittaient le pays basque abandonnant leur jeune frère à leur mère. Celle-ci avait reporté sur son fils toute l'affection qu'elle aurait peut-être donnée au mari s'il en avait été digne. Malheureusement, il semblait que le jeune Mellac avait, contrairement à l'habitude, hérité du caractère du père. Il grandissait, devenait comme tout Basque, agile et habile dans les exercices du corps, mais, désœuvré, rebelle aux conseils de sa mère, rétif à toute sage direction, il passait bientôt pour le plus mauvais sujet du village.

Un jour, il rentra chez elle, gai, pimpant, habillé de neuf des pieds à la tête. À cette vue, la mère ressentit une angoisse au cœur ; un pressentiment l'avertit qu'un malheur la menaçait. Elle lui demanda où il avait eu l'argent pour faire ces achats. « *Si on te le demande*, lui répondit-il, insolemment, *tu diras que tu n'en sais rien* ». Un fermier assez cossu fut découvert, le lendemain assassiné dans sa maison isolée au milieu des champs ; la rumeur publique eut vite fait d'accuser Mellac que les gendarmes vinrent arrêter chez sa mère pour l'emmener à Bordeaux.

La pauvre veuve commençait son calvaire ; elle allait donner les preuves les plus éclatantes d'un amour élevé et d'un dévouement héroïque. Elle ne songe pas un instant à quitter son village pour demander l'hospitalité à ses filles et vivre dans un pays où son infortune serait inconnue ; elle se souvient toujours qu'elle est mère et ne maudit pas celui que peut-être attend le couperet de la guillotine. Elle s'absente, mais pour habiter Bordeaux près de la prison ; elle intrigue pour visiter son fils, heureuse de l'apercevoir quand la voiture cellulaire le mène dans le cabinet du juge d'instruction. Elle multiplie les démarches près des magistrats peu cléments d'habitude pour les inculpés de cour d'assises ; elle reçoit rebuffades sur rebuffades, mais, soutenue par son amour inébranlable, elle ne perd pas courage et assiste, anxieuse, aux débats judiciaires. Elle ne peut douter de sa culpabilité ; malgré tout, l'espoir ne l'abandonne pas et c'est un cri de joie qu'elle fait entendre en plein prétoire quand elle entend, au lieu de la sentence capitale, la condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Elle est heureuse, elle a foi encore dans l'avenir, il ira aux colonies, comme on dit au village, mais elle pourra peut-être le rejoindre. Elle a d'ailleurs été reconfortée par son fils qui, l'apercevant dans la salle lui a, d'un geste cabotin, envoyé un baiser que dément son air arrogant, son attitude impudente.

Ne l'aime-t-elle pas davantage ? Elle vient de lui donner une seconde fois la vie, puisque l'avocat n'a pu obtenir les circonstances atténuantes qu'en décrivant au jury, d'une façon pathétique, le désespoir de cette mère angoissée par la crainte d'un châtement suprême.

Le condamné partit pour la Nouvelle Calédonie par le *Fontenoy*. La veuve Mellac rentra dans son village et continua tristement à exploiter sa petite métairie ; elle envoyait de temps en temps une petite pièce blanche à son fils dont les lettres étaient bien rares et peu affectueuses. Il était parti sans remords, sans craintes, sachant qu'à la « *Nouvelle* », le forçat n'est pas toujours malheureux. Elle avait demandé maintes fois à aller rejoindre son fils, lorsqu'un jour, le maire du village la fit appeler et lui annonça que le ministre des colonies lui accordait un passage gratuit sur le bateau *Calédonie*. Elle n'eut pas une minute d'hésitation, elle ne tarda pas à liquider ses petites affaires ; elle vendit le peu qu'elle possédait et, quelques jours après, elle se rendait à Rochefort pour embarquer sur le navire désigné. Elle partit à 58 ans, sans regret, sans regard en arrière, heureuse de se diriger vers l'inconnu, vers des pays où l'on n'arrive qu'après 80 jours de traversée, ignorante des épreuves qui l'attendaient, sachant seulement qu'elle trouverait un être aimé à la fin de son voyage.

Insister davantage serait déflorer cet amour peu commun, cette abnégation surhumaine. Il suffit de présenter les faits sans commentaires, ils parlent assez par eux-mêmes et refusent toute amplification.

Je passe sous silence les fatigues de la traversée ;

étrangère à la vie du bord, silencieusement assise à l'avant de la *Calédonie*, elle regardait avec joie le sillage du navire qui laissait en arrière toute sa vie passée, mais la rapprochait de celui qui souffrait ; elle semblait de ses désirs ardents activer la marche du bateau. Le 81e jour, l'homme de la vigie signala : « *Terre droit devant* » ; le phare Amédée se profilait à l'horizon ; la terre calédonienne dessinait ses formes tourmentées, secouées par des éruptions volcaniques, et bientôt *Calédonie* traversait la passe de l'île de Nou.

C'était dans cette petite île nue et aride que le condamné Mellac était enfermé ; les regards de la mère s'y reposaient avec joie et son cœur battait à se rompre à la seule pensée que quelques mètres l'en séparaient à peine. Dès que le navire fut mouillé, la pauvre femme quitta le bord dans une embarcation manœuvrée par des Canaques et vint accoster l'appontement de la Flottille pénitentiaire.

Un surveillant militaire se promenait sur le quai. Elle l'aborde et lui demande :



-« *Connaissez-vous le nommé Mellac ?* »

- « *Qui êtes-vous ?* »

- « *Je suis sa mère, arrivée par la Calédonie.* »

Il lui fit signe de s'adresser à un bureau voisin, pendant qu'il s'éloigne en grommelant quelques mots.

La veuve Mellac entre dans l'antichambre du bureau et écoute involontairement deux employés qui causaient entre eux.

- « *A-t-on reçu des nouvelles de France au sujet des condamnés à mort ?* dit l'un d'eux. *Je ne sais, répond l'autre ; mais on devrait se hâter car il y en a un qui attend depuis huit mois une décision à son égard* ».

- « *Ah ! oui, le nommé Mellac qui a tué son compagnon de chaîne.* »

À ces mots, la mère tombe sans connaissance et ce n'est que quelques heures plus tard qu'elle revient à la vie en apprenant que son fils avait été gracié. Le bateau qui amenait la mère apportait la grâce du fils.

Mais que faire seule sur le pavé de Nouméa ? L'existence est dure aux colonies pour celui qui n'a pas de relations ni de ressources pécuniaires. La pauvre veuve ne peut subvenir à ses propres besoins et cependant, elle veut vivre pour deux, pour elle et pour son fils. Elle loue à vil prix son travail, fait le métier de blanchisseuse et de repasseuse qui est généralement réservé à la gent indigène, nègre et canaque. Quelques personnes s'intéressent à son sort ; elle finit enfin par se débrouiller et gagne quelques sous par jour.

Je la vois encore arpentant les rues de Nouméa, la rue de l'Alma, de Sébastopol, sortant de l'hôtel *Cosmopolitain* où elle était employée et se dirigeant vers la route de Païta vers le coup de midi. Son fils y travaillait à l'empierrement de la chaussée en compagnie d'autres détenus, la chaîne lui enserrant la jambe depuis le genou jusqu'à la cheville, et sous la menace du revolver du surveillant militaire.

J'habitais près de l'hôpital militaire et je pouvais assister à cette scène de dévouement incessant, d'amour inlassable. J'en fus fréquemment émue. Chaque jour, elle venait apporter dans son panier un plat qu'elle avait préparé sur son maigre salaire ; elle a peine de quoi manger pour elle. Le gardien indulgent laisse le condamné quitter le groupe pour prendre le plat réservé et lui permettait de s'approcher de la pauvre femme qui donnait à son fils un baiser qu'il ne rendait même pas. Mais ce baiser suffisait à la mère pour ne pas perdre courage ; elle est réconfortée pour vingt-quatre heures, et, cependant elle sait que son fils ne l'aime pas et que, si elle venait les mains vides, il passerait près d'elle sans même la regarder. Il en sera ainsi jusqu'à sa mort.

Je ne sais si l'histoire suivante n'est pas plus palpitante d'intérêt, plus angoissante d'émotion et plus digne d'admiration.

Le 4 décembre 1880, la canonnière de Rochefort me conduisait en compagnie d'autres dames à l'île d'Aix afin d'assister au départ du *Navarin* qui devait transporter une centaine de forçats à la Nouvelle-Calédonie. Des devoirs de famille m'obligeaient à aller à bord accompagner de mes vœux un officier du transport. Je n'étais donc pas guidée par un sentiment de curiosité malsaine et ne pouvais être suspectée d'un manque de pitié à l'égard des malheureux que la justice avait frappés d'abord, puis exilés pour toujours. Je profitais de ma petite excursion pour assister à l'embarquement des condamnés qui se faisait au dernier moment. Une chaloupe à vapeur va les prendre à l'île Saint-Martin de Ré et les amène à bord du transport où, dès leur arrivée, ils sont observés du haut de la dunette par les passagers qui cherchent à deviner, d'après leur aspect, quel crime ils ont pu commettre.

La livrée du forçat, bien qu'elle soit la même pour tous, ne peut cacher les antécédents de chaque criminel. L'homme du monde se distingue de l'habitué des maisons centrales. Ce n'est plus tard que tout se nivelle et que l'inégalité extérieure disparaît. Le notaire faussaire, le banquier escroc, sont facilement reconnaissables à leurs mains blanches, leur air dépaysé et la propreté peut-être plus grande de leur tenue ; le sergent-major qui a « mangé la grenouille »<sup>6</sup> ne peut dissimuler sa position antérieure ; instinctivement, il fait le salut militaire en voyant à la coupée l'officier de quart. On plaint généralement ce sous-officier et l'on critique la loi qui le punit si durement.

Ce fut ce jour-là que je vis partir pour le bagne un homme de trente ans environ que, par discrétion, j'appellerai Etienne Marcel. Il appartenait à une famille de petite bourgeoisie et d'honnêteté parfaite ; ses frères et sœurs occupaient des situations modestes qui leur permettaient de subsister aux besoins de leurs familles. Il était employé dans un grand magasin de Paris et, par sa bonne conduite et ses aptitudes commerciales, était arrivé à gagner 500 à 600 francs par mois. L'avenir se présentait donc souriant et l'heure lui semblait venue de créer une famille.

Dans le même magasin était employée une jeune fille de vingt-quatre ans, Mademoiselle Viry, dont la situation était assez belle, elle gagnait mensuellement 250 francs. Les deux jeunes gens se plurent et se donnèrent mutuellement leur parole d'appartenir l'un à l'autre. Le père Marquet fit le voyage de Paris pour demander le consentement aux parents de la jeune Madeleine. Les deux familles tombèrent d'accord et le mariage devait être célébré après les formalités nécessaires.

Ces beaux projets aboutirent à la plus triste des catastrophes ; le bonheur des fiancés se présentait sous les couleurs riantes mais allaient sombrer dans la honte et le désespoir tout en révélant les grandes qualités de cœur et le divin héroïsme de Madeleine Viry. Quelques jours avant son mariage, Etienne Marquet se laissa entraîner dans une fête nocturne où l'on but en mangea copieusement ; on joua au baccara et Etienne perdit une somme importante qu'il



devait rembourser dans les 48 heures. Affolé, croyant son honneur irrémédiablement compromis, il n'hésita pas à recourir à un vol pour se procurer l'argent nécessaire. Il savait qu'un de ses amis avait dans sa caisse une somme d'argent assez élevée ; il profita de son absence pour pénétrer chez lui et forcer la caisse pendant la nuit. Surpris par la bonne qui rentrait à l'improviste, il s'empara d'un chenet massif et assomma à moitié cette femme.

Il fut condamné à 20 ans de travaux forcés pour vol par effraction compliqué de tentative de meurtre. Le condamné Marquet partit pour Nouméa par le Navarin.

Trois ans après, je prenais passage sur le paquebot *Yarra* et venais passer quelque temps en Nouvelle-Calédonie. Peu de jours après mon embarquement, j'assistais à un dîner de colons, d'officiers et de fonctionnaires pénitentiaires et chacun racontait son histoire coloniale. Le sous-directeur C... prit la parole et nous dit : « *Je viens de recevoir la visite d'une jeune fille qui arrive tout récemment de France et qui, par sa conduite, l'élévation de ses sentiments, la charité de son cœur, venge noblement toutes les femmes de nos railleries, de nos moqueries, de nos dédains.* ».

Cette jeune fille était Madeleine Viry. Le crime et la condamnation d'Etienne Marquet n'avaient pas anéanti l'amour de Madeleine. Tout s'était effondré ; seule son affection était restée toujours aussi vive ; elle avait donné sa parole à Etienne alors qu'il était heureux et libre ; elle ne voulait pas la retirer depuis qu'il souffrait de la privation de sa liberté. Elle devait épouser l'employé Marquet ; elle épouserait le forçat et, fière de son amour, respectueuse de sa foi jurée, elle donnerait à son mari prisonnier le bonheur qu'elle lui avait promis en des jours meilleurs.

N'est-ce pas sublime ? Nous devons être orgueilleuses de cette sœur qui, avec tant de simplicité, tant de grandeur d'âme, vient d'accomplir aux antipodes un acte qui la range parmi les héroïnes de notre sexe.

Le sous-directeur C... craignait que Madeleine n'obéît à un enthousiasme peut-être irréfléchi qu'elle regretterait plus tard ; il voulut la mettre en garde contre - comment dirais-je - son « *emballage* » - .

Il lui dit :

- « *Revenez dans deux mois, j'examinerai votre demande.* »

- « *Je ne changerai ni dans deux mois, ni dans deux ans,* répondit Madeleine ; *j'ai donné mon cœur et ne reprendrai jamais ma parole.* »

Il lui accorda la permission d'aller voir tous les dimanches son fiancé qui était à l'île Nou.

Leur première rencontre fut émouvante ; un surveillant militaire fit appeler le condamné Etienne Marquet n° 1129 ; elle vit s'approcher un homme aux cheveux coupés courts, à la

figure rasée, coiffé d'un chapeau de paille de pandanus sans rubans, vêtu de gris et chaussé de gros souliers. Etait-ce bien là son ancien fiancé qui venait autrefois lui faire sa cour, la fleur à la boutonnière, la redingote savamment coupée ? Son cœur le reconnut, à défaut des yeux et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Que se dirent-ils ? Ils parlèrent du passé et Madeleine le consola, lui dit d'avoir foi dans un avenir plus heureux ; elle était là, près de lui pour le reconforter, lui donner du courage et de l'espérance.

Madeleine vint chaque dimanche. Pendant la semaine, elle travaillait pour vivre. Cette jeune fille aux goûts délicats et affinés par son séjour dans les grands magasins allait comme lingère ou couturière dans les différentes familles de Nouméa. Beaucoup de toilettes qui faisaient sensation aux bals du gouverneur sortaient de ses mains expertes dans l'art des élégances parisiennes.

Deux mois après leur première rencontre, le sous-directeur vit revenir Madeleine qui lui rappelait sa promesse. Aucune objection ne pouvait être soulevée et la cérémonie devait se faire à l'île Nou. L'officier d'administration remplit les fonctions de maire et célébra le mariage civil ; quatre surveillants militaires servaient de témoins. Madeleine, pâle et vêtue de noir, se rendit ensuite à la chapelle où le père Jeannin dit la messe. L'église était pleine de co-détenus ; les deux fiancés se tenaient l'un à côté de l'autre ; l'anneau d'alliance fut passé au doigt de l'épouse ; le sacrifice était consommé. La messe finie, les forçats reçoivent l'ordre de rentrer dans leurs cases ; Etienne Marquet s'en va et Madeleine reste agenouillée sur les dalles de l'église. Ils ne devaient plus se revoir. Quelques semaines après, une assistance peu nombreuse suivait au cimetière le convoi de la pauvre Madeleine ; elle était morte de son amour, de son dévouement.

Je viens de faire l'exposé impartial autant que précis des faits que j'ai observés en Nouvelle-Calédonie ; il m'est donc permis de tirer quelques conclusions.

J'estime que nos lectrices sont suffisamment édifiées sur la nécessité d'apporter quelques réformes à l'envoi de femmes dans cette île du Pacifique. Je sais que quelques-unes de celles-ci ont trouvé un bonheur relatif dans des unions pour lesquelles elles avaient peu d'inclination. Mais beaucoup d'autres ont souffert, et j'en ai entendu plusieurs qui regrettaient amèrement de n'avoir pas préféré même une détention illégale dans la « *Maison de force* » au mariage qu'elles avaient dû accepter par soif de liberté.

Si leur mentalité avait été plus développée, elles auraient pu exprimer d'une façon éloquente et expressive les hauts le cœur et les dégoûts qui ne leur avaient pas été épargnés par des maris peu engageants.

D'autre part, et j'espère que ces articles tomberont sous les yeux de quelques lecteurs ; j'ai donc l'assurance qu'ils seront convaincus par l'exemple de la veuve Mellac et de Madeleine Viry que nous avons en réserve des trésors non seulement de tendresse et d'amour

désintéressé, mais surtout d'énergie et d'initiative ; nous pouvons donc affirmer qu'au bagne, la supériorité de la femme s'accuse, s'affirme et apparaît indiscutable.

Que mes lecteurs soient convaincus que mon impartialité m'auraient permis d'enregistrer tout fait méritoire, qu'il soit accompli par un homme ou par une femme. Mais je dois à la vérité de reconnaître que le dévouement a été unilatéral. Jamais un père n'est venu soutenir de ses conseils son fils envoyé au bagne ; jamais un jeune homme, poussé par le remords, n'a demandé de rejoindre une jeune fille que ses promesses séduisantes avaient jeté du banc de la cour d'assises dans le couvent de Bourail.

1 Note de l'éditrice. Sur les femmes au bagne, on pourra se reporter au livre d'Odile Krakovitch, *Les femmes bagnardes*. Olivier Orban. 1990. 305 p.

2 Ibid : C'est sous cet intitulé : « *La Tribune* » que ce texte est publié. « *Cette rubrique forme un feuillet dont le sujet change tous les trois jours* » peut-on lire.

3 Ibid. En argot : assassin.

4 Ibid : En anglais : condamné.

5 Ibid. Prix de l'Académie française fondés par M. de Montyon en 1836, le premier - auquel il est fait référence ici - sous la dénomination de « *Prix de vertu* » et le second intitulé : « *Prix pour l'ouvrage littéraire le plus utile aux mœurs.* »

6 Ibid. Expression populaire qui signifie : « *dérober, voler de l'argent* », « *la grenouille* » étant la somme d'argent mise en réserve par une association.

### Sources :

- [www.marievictoirelouis.net/document](http://www.marievictoirelouis.net/document)

- (Karen Offen (traduit par Michèle Bruhat), « *La plus grande féministe de France* » **Extraits** du bulletin *Archives du féminisme*, n°9 - décembre 2005.

- Repères bibliographiques de madame Odile DRESCH-KRAKOVITCH.

- Collection privée de cartes postales : Louis ROURE et Philippe POISSON.